



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares nomme un nouveau protecteur de l'élève, Madame Adrienne N'gue

Rimouski, le 29 novembre 2013 – Lors de sa séance publique du lundi 25 novembre 2013, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a procédé à la nomination d'un nouveau protecteur de l'élève, M^{me} Adrienne N'gue. Elle sera en poste pour les trois prochaines années. M^{me} N'gue remplace M. Maurice Vinet, qui avait été nommé protecteur de l'élève en avril 2010. M. Vinet jouera désormais le rôle de substitut au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève intervient rarement au début du traitement d'une plainte. Les premières étapes consistent à communiquer avec l'enseignant ou l'intervenant concerné, afin de discuter de la situation dans le but de régler le problème, puis avec la direction de l'école, si nécessaire. Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, on peut alors s'adresser au responsable de l'examen des plaintes à la Commission scolaire. Si, à cette étape, le plaignant considère qu'il n'a pas reçu satisfaction, il peut alors s'adresser au protecteur de l'élève. Le protecteur de l'élève relève directement du conseil des commissaires et agit comme intermédiaire impartial et accessible. Il a pour mandat de faire enquête et de faire des recommandations au conseil des commissaires.

M^{me} Adrienne N'gue possède un large champ de compétences en matière de médiation, d'intervention sociale et de gestion de personnel. Ses expériences de travail, au cours des dix dernières années, l'ont entre autres amenée à œuvrer comme éducatrice et comme médiatrice scolaire, de même que comme agente de médiation familiale. Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'éducation de l'Université de Paris X et d'un diplôme universitaire en gestion et résolution de conflits de l'Université de Paris V. Elle est présentement active au sein du comité Femmes et ville de Mont-Joli.

Le président de la Commission scolaire, M. Raymond Tudeau, tient à féliciter M^{me} N'gue et à lui souhaiter la bienvenue. « Le rôle de médiation que le protecteur de l'élève est amené à jouer est essentiel afin d'assurer la communication et de favoriser l'établissement du meilleur dialogue possible entre notre Commission scolaire et la

population qu'elle dessert. Sa capacité d'écouter et de conseiller en vue de résoudre les conflits ne peut qu'être appréciée, tant pour le bien-être des élèves qui nous sont confiés que pour celui du personnel de la Commission scolaire. La Commission scolaire tient également à remercier M. Maurice Vinet, qui a assumé le rôle de protecteur de l'élève au cours des trois dernières années. M. Vinet ne souhaitait pas renouveler son mandat à titre de protecteur de l'élève, mais il a accepté d'agir comme substitut », a commenté M. Tudeau.

-30-

Source : Raymond Tudeau, président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.